



APPEL A CONTRIBUTION POUR LA REALISATION D'UN OUVRAGE COLLECTIF

Titre : « Dialogues autour du patrimoine africain : de la restitution à la recherche de provenance »

Date limite de la soumission d'une proposition de chapitre de l'ouvrage : 30 octobre 2025 à 23h59 (GMT+1)

Sous la direction de :

Prof. Dodji AMOUZOUVI, Directeur Scientifique du LARRED (Université d'Abomey-Calavi) & Prof. Phillipe CHARLIER, Directeur du LAAB (Université Paris Saclay)

1. Argumentaire

La réalisation de cet ouvrage collectif s'inscrit dans le cadre global de la mise en œuvre du programme de recherche « Restitution des biens culturels du Bénin : entre politiques publiques et enjeux patrimoniaux ». Ledit programme vise à contribuer à la mise en place d'un cadre théorique et opérationnel d'analyse des processus sociaux et juridico-politiques structurant la restitution des biens culturels, leur patrimonialisation et leur place dans les « nouveaux » paradigmes de coopération au développement. Le présent ouvrage collectif servira donc de repère dans la construction du cadre global d'appréhension des processus de restitution, tout en présentant un état des lieux de la question sur le continent africain.

En effet, pendant plus d'une décennie en Afrique, la notion de la restitution des biens culturels a été au cœur de nombreux travaux scientifiques. La résurgence affichée de cette préoccupation scientifique date du 28 novembre 2017, date à laquelle, le Président français, Emmanuel Macron dans un discours prononcé à Ouagadougou, traduisait sa volonté d'utiliser la culture comme l'un des moyens pour resserrer les liens de la France avec l'Afrique, notamment les anciennes colonies françaises. Ainsi, dans son discours, il a déclaré : « Je ne peux pas accepter qu'une large part du patrimoine culturel de plusieurs pays africains soit en France. Il y a des explications historiques à cela mais il n'y a pas de justification valable, durable et inconditionnelle. Le patrimoine africain ne peut pas être uniquement dans des collections privées et des musées européens. [...] Je veux que d'ici cinq ans les conditions soient réunies pour des restitutions temporaires ou définitives du patrimoine africain en Afrique. » (C. Hershkovitch, 2017 :103 ; L. Neauport, 2024 :2). Ce discours presque militant et engagé pour la cause africaine a eu le mérite de repositionner et de relancer les débats sur les notions de la restitution, de la recherche de provenance et de circulation des biens culturels sur le continent africain. Depuis cette annonce, de nouvelles dynamiques de coopération se mettent en place autour des biens culturels et se fondent sur une idée de partenariat scientifique et muséographique entre civilisations. Mais aussi et surtout une ouverture de l'univers du patrimoine à la recherche scientifique. Les travaux scientifiques se focalisent sur la question avec pour point de départ, le rapport de l'étude commanditée par le Gouvernement français et

réalisée en 2018 par Bénédicte Savoy et Felwine Sarr sur la restitution du patrimoine culturel africain.

Cette dynamique contemporaine invite à replacer la question de la restitution dans une perspective historique plus large, où la trajectoire du patrimoine spolié de l'Afrique, de la colonisation à la décolonisation, reflète la quintessence de l'histoire du continent. Or, il est noté qu'une grande partie de la production scientifique sur cette problématique émane de chercheurs situés hors du continent africain. Une telle prédominance des regards extérieurs, bien que nécessaire, tend à fragiliser la connaissance des multiples facettes de la question telles qu'elles sont perçues et vécues par les acteurs locaux eux-mêmes.

Cependant, et paradoxalement, alors que les dynamiques « *restitutionnistes* » se renforcent en Afrique, une dynamique antagoniste se développe simultanément dans le paysage européen. Une telle situation se justifie selon certains acteurs politiques comme M. Brisson et P. Ouzoulias (2020 :15), par le fait que les restitutions ébranlent ou remettent en cause l'institution muséale des pays censés restituer des biens culturels, tout comme elles requestionnent le rôle des Etats sur le principe d'inaliénabilité des collections muséales. C. Bouglé-Le Roux, P. Charlier, C. Bories, M. Clément-Fontaine (2022) font observer dans leur ouvrage sur les restitutions des collections muséales que : « *les demandes de restitution et de retour auxquelles sont confrontées les musées conduisent à s'interroger sur le sens de l'appartenance et de la gestion d'objets dont l'histoire est bien souvent complexe* ». Une telle préoccupation n'est pas sans intérêt dans la saisie de la notion de patrimoine.

Le débat sur les restitutions ne saurait donc se limiter au discours sur la restitution. Il n'est pas statique et constitue une préoccupation des différents acteurs de la chaîne de décision, des experts et des scientifiques. C'est pourquoi, sur le continent africain, il devient impérieux d'œuvrer à une (ré)appropriation de ces problématiques à travers des approches par « le bas ». Tel est le leitmotiv du programme de recherche et de cet ouvrage collectif. Le but étant de faire un état des lieux afin de mieux cerner le contenu et les non-dits se rapportant à la restitution de ces biens culturels au Bénin et de façon plus large en Afrique. Car, le processus des restitutions des biens culturels spoliés aux Africains s'est illustré comme un champ passionnant pour la recherche depuis quelques années en Afrique et partout dans le monde. Bien qu'il soit plausible de croire que les restitutions répondent à un principe de justice, les questionnements sous-jacents sont nombreux et témoignent de la complexité de la problématique des restitutions en Afrique. Il ne s'agit nullement de nier la nature juridique de la notion, mais d'apprécier les autres dynamiques autour de la restitution.

En termes de dynamiques, la captation des biens culturels africains par les puissances coloniales s'est souvent opérée dans le cadre de conquêtes militaires, où les objets d'art devenaient des butins de guerre, transférés vers les musées et collections privées en Europe et en Amérique a constitué la base d'une histoire complexe des collections ethnographiques, marquée par une conscience patrimoniale longtemps absente ou biaisée, qui a légitimé l'extraction massive d'œuvres sans consentement des communautés d'origine. Aujourd'hui, ce passé colonial alimente un marché de l'art international où le trafic illicite d'objets culturels africains continue de prospérer, souvent en interaction avec des maisons de vente aux enchères et des collectionneurs en Europe et en Amérique du Nord. Ces réseaux exploitent des zones à frontières poreuses en Afrique pour exporter illégalement des œuvres, parfois sous couvert de transactions légales ou via des complicités diplomatiques, ce qui complique la traçabilité et la

recherche de provenance. La restitution d'objets emblématiques, comme le sabre d'El Hadj Oumar Tall restitué par la France au Sénégal ou encore le vote par l'Assemblée nationale française de la restitution du tambour parleur "Djidji Ayôkwé", à la Côte d'Ivoire illustre la dimension politique et diplomatique de ces enjeux, où la reconnaissance des spoliations coloniales devient aussi un vecteur de renforcement des liens entre l'Afrique et les anciennes puissances coloniales (Y. Kerlogot, 2020 :23). En d'autres termes, les restitutions contribueraient à la construction de nouveaux rapports entre les anciennes colonies et les métropoles tout en édifiant l'idée d'une identité nationale. Mieux, elles suscitent l'engouement des scientifiques qui fait croire à F. Sarr et B. Savoy (2018 : 32) à la naissance d'une « nouvelle éthique relationnelle et professionnelle ». L'ouvrage organisé en plusieurs chapitres permettra d'aborder différents axes thématiques en lien avec la problématique centrale.

2. Axes thématiques

Cet ouvrage se propose d'aborder la problématique de la construction de la notion de restitution en Afrique en faisant un focus sur les œuvres réclamées, restituées et les perspectives d'avenir de ces œuvres sur le continent africain. Toutes les propositions de chapitre pertinentes seront considérées dans le cadre de cet appel à contribution. Une liste non exhaustive des chapitres et sous-chapitres proposés inclut entre autres :

- Fondements politico-juridiques et sociaux de la restitution des biens culturels en Afrique ;
 - De la définition aux fondements sociaux de la restitution
 - Fondement politiques et juridique de la restitution
 - Fonctions et rôles du patrimoine dans les cultures africaines
- Enjeux artistiques, éthiques et diplomatiques autour de la restitution des biens culturels ;
 - Enjeux artistiques de la restitution
 - Enjeux éthiques de la restitution
 - Enjeux diplomatiques de la restitution
 - Marché de l'art, trafic illicite en Afrique : contribution dans la recherche de provenance
- Restitution et l'émergence des nouveaux paradigmes, nouveaux rapports de coopération patrimoniale en Afrique ;
 - Nouveaux paradigmes soulevés par la restitution en Afrique
 - Captation des puissances coloniales et butins de guerre
 - Re(humanisation) muséale à la croisée des débats sur le patrimoine
 - Muséographie sociale : nouveaux défis des politiques publiques
- Recherche de provenance, circulations des biens et patrimonialisation ;
 - Place et rôle de la recherche de provenance dans la restitution des biens culturels africains
 - Usages et pratiques autour des œuvres restituées : place de l'absence dans les représentations sociales ;
 - L'oralité dans le questionnement du patrimoine africain
 - Nouvelles modalités de patrimonialisation et perspectives muséales en Afrique
- Processus de restitution des biens culturels en Afrique de 2016 à ce jour ;

- Législations, normes et codes de déontologie mobilisés dans le cadre des restitutions
- Dynamiques d'acteurs et stratégies des parties prenantes en lien avec la restitution des biens culturels africains
- Eléments de langage et principes de base de la restitution
- Nouveaux acteurs et besoins de formation pour le patrimoine retrouvé

3. Procédure de soumission d'un chapitre

Cet appel à propositions est ouvert aux chercheurs universitaires et aux personnes des milieux privés, muséaux, politico-diplomatiques, communautaires et gouvernementaux, mais aussi de la sphère de la coopération régionale et internationale intéressées par la thématique de l'ouvrage et dont les travaux sont à même d'enrichir la réflexion autour des dynamiques et politiques publiques en lien avec les notions de restitution et de recherche de provenance sur le continent africain. Les groupes ou personnes désireux de contribuer à l'ouvrage collectif sont priées de soumettre un texte complet en français ou en anglais par courrier électronique à l'adresse pr-rbc@epa-prema.net en mettant en copie gbegnitoprince@gmail.com.

Les propositions seront acceptées jusqu'au 30 octobre 2025 à 23h59 (GMT+1). Les chapitres soumis après cette date ne seront pas pris en comptes. Le texte doit respecter toutes les exigences indiquées dans la section « Directives aux auteurs ».

4. Critères d'évaluation

Tous les textes reçus seront soumis à une évaluation anonyme dont les résultats (acceptation, refus, demande de révision) seront transmis aux auteur(e)s. Les textes retenus n'engageront que la responsabilité de leurs auteur(e)s. Les chapitres seront évalués selon l'intérêt, l'originalité et la portée du sujet, la qualité de la méthodologie et de la documentation utilisée, la qualité du style et de la langue, la structure d'ensemble, l'implication des femmes et des jeunes chercheurs et chercheuses ainsi que la conformité aux directives aux auteurs.

Les auteurs des chapitres proposés pourront être appelés à participer à l'évaluation d'au moins un des autres chapitres soumis. L'ouvrage étant destiné à un public très large incluant les décideurs publics, les chercheurs, les étudiants et les organismes concernés par le développement, il est important d'adopter un style clair et simple et de vulgariser adéquatement les résultats.

5. Modalités de soumission

Les propositions entièrement en français, accompagnées d'un bref curriculum vitae du/des auteur(e)s seront reçues.

6. Directives aux auteurs

Le texte soumis doit obligatoirement inclure :

- un résumé de 100 à 200 mots maximum en français (présentant la mise en contexte, la méthodologie, les principaux résultats et leurs implications pour les politiques publiques) suivi de trois (03) mots-clés au minimum et de cinq (05) au plus ;
- une introduction ;
- une revue de littérature/le cadre conceptuel ;

- une méthodologie de recherche ;
- une discussion des résultats et leur implication pour l'élaboration et l'implantation des politiques publiques en lien avec la gestion et la valorisation du patrimoine culturel africain ;
- une conclusion ;
- la bibliographie complète (à la fin du texte) ;
- Format du fichier : Word (pour permettre l'édition) Police : Times New Roman – Taille 12 – Interligne 1,5 – Alignement justifié - Taille du texte : 20000 mots maximum, notes et bibliographie non comprises. Les annexes sont à éviter. Aucun dépassement ne sera accepté. Titre : ne doit pas dépasser 180 caractères espaces compris ;
- Auteur(e)s et coauteur(e)s : indiquer le nom complet, l'affiliation (fonction, organisme, ville, pays) ainsi que l'adresse électronique du ou des auteurs. Si le texte est écrit par plusieurs auteur(e)s, indiquer l'auteur(e) principal(e) en première position ;
- Sigles et abréviations : indiquer dans le texte l'intitulé exact des sigles et acronymes lorsqu'ils sont mentionnés pour la première fois puis mettre entre parenthèses ce sigle ou acronyme. Exemple : Ecole du Patrimoine Africain (EPA) ;
- Titres et sous-titres : rendre claire la hiérarchie des sous-titres et les démarquer typographiquement du texte. Réserver les caractères gras aux titres et aux sous-titres ;
- Tableaux et figures : sont insérés dans le texte à la suite du premier paragraphe où on s'y réfère. Ils sont identifiés par un court titre et numérotés en chiffres arabes. Dans le texte, toujours référer à un tableau/figure par son numéro, par exemple, voir tableau 3 et non voir tableau suivant (car la mise en pages risque de changer la disposition des tableaux). Leur contenu doit être entièrement en français. Les tableaux et figures doivent être réalisés avec Word ou Excel. Prière de ne pas choisir le format image pour les coller dans le texte. Les notes faisant partie des tableaux ou des figures doivent être appelées selon le système a, b, c. Elles devront se situer directement en-dessous du tableau ou de la figure, avant la source. Il est important d'indiquer la source des données en bas du tableau ou du graphique.
- Notes : doivent être placées en bas de page et numérotées de manière continue en chiffres arabes. L'appel de note se fait en exposant dans le texte, sans parenthèses, sans espace avant, et avant la ponctuation. Police Times New Roman, taille 10. Les notes en bas de page doivent être réduites au minimum, et n'être utilisées que pour des compléments d'informations et non pour référencer un article ou un rapport ;
- Appels de références bibliographiques dans le texte : appeler les références comme suit (diminutif des prénoms et noms des auteur.e.s) : Ex. (P. Gbegnito et D. Amouzouvi, 2019), (M. Dupré, O. Giraud, M. Lallement, 2012), Desai et Vanneman (2015). Nombres : écrire les nombres en lettres jusqu'à vingt, en chiffres au-delà (sauf dans les tableaux et graphiques) ; à partir de 1000, laisser un espace entre les centaines et les milliers ; utiliser la virgule (et non le point) comme séparateur décimal partout dans le texte, les tableaux et les graphiques ;
- Bibliographie : Toutes les références listées doivent avoir été appelées dans le texte. L'auteur(e) doit s'assurer également que toutes les références appelées dans le texte sont bien présentes dans la bibliographie. Les références sont classées dans l'ordre alphabétique. Les références doivent être complètes.

Exemples :

Article :

DESVALLEES André., (1995). « Émergence et cheminement du mot “patrimoine” », *Musées et collections publiques de France*, n° 208, septembre, p. 6-29.

Ouvrage :

DELOCHE Bernard., (2001). *Le musée virtuel*, Paris, Presses universitaires de France.

DURET-ROBERT, François, 2013-2014. *Droit du marché de l'art*. Paris, Dalloz Action.

Chapitre de livre :

HABARUREMA, Jean-Damascène, (2018). « Croissance économique des pays africains francophones », dans *La Francophonie économique Situation économique en Afrique francophone : enjeux et perspectives*, sous la direction de Brahim BOUDARBAT. Observatoire de la Francophonie économique de l'Université de Montréal, Montréal /Québec, Canada : 6-30.

Calendrier :

- Lancement de l'appel à contribution : 09 juillet 2025

- Clôture de la réception des textes : 30 octobre 2025

Références bibliographiques

AKOGNI Paul, HOUENOUE Didier Marcel (2023) Note sur des trajectoires de « patrimoine restitué » au Bénin au XXI^e siècle, in Cahiers d'études africaines, Éditions de l'EHESS, volume 3, Numéro 251-252, pp.615-630.

BORIES Clémentine, BOUGLE-LE ROUX Claire, CHALIER Philippe, et CLEMENT-FONTAINE Mélanie (2021) *Les restitutions des collections muséales : Aspects politiques et juridiques*, édition Mre et Martin, collection Droit et Science Politique, 410p.

BRISSON Max et OUZOULIAS Pierre (2020) *Rapport d'information*, SÉNAT SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021, n°239 ?

COUSIN Saskia, DOQUET Anne, et GALITZINE-LOUMPET Alexandra (2023) *La restitution du point de vue du retour Épistémologies multisituées*, in Cahiers d'études africaines, Éditions Éditions de l'EHESS volume 3, n° 251-252, pp. 431-456.

GODONOU Alain (2007) *À propos de l'universalité et du retour des biens culturels*, in « Africultures », Éditions Africultures, vol 1, n° 70, pp.114-117.

HERSHKOVITCH Corinne (2017), « la restitution des biens culturels Fondements juridiques, enjeux politiques et tendances actuelles » in la revue *Ethnologues* [En ligne], 39(1), 103–121. <https://doi.org/10.7202/1051053ar>

KERLOGOT Yannick (2020) *Rapport fait au nom de la Commission des Affaires Culturelles et de l'Éducation sur le projet de loi, relatif à la restitution de biens culturels à la République du Bénin et à la République du Sénégal (N°3221)*, Paris, Assemblée Nationale, déposé le 30 septembre 2020, p. 21.

KÖNIG Viola, DE L'ESTOILE Benoît, LOPEZ Caballero Paula, NEGRI Vincent, PERRIN Ariane, Rinçon Laurella et Bosc-Tiessé Claire (2018), « Les collections muséales d'art « non-occidental » : constitution et restitution aujourd'hui », *Perspective*, n°. 2018-1, 2018, p. 42-48.

NEAUPORT Léo (2024) « Restitutions de patrimoine aux anciennes colonies », *In Situ. Au regard des sciences sociales* [En ligne], 4 | 2024, mis en ligne le 07 février 2024, consulté le 05 mars 2024. URL : <http://journals.openedition.org/insituarss/3294> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insituarss.3294>